



COOPÉRATION  
CENTRES DE GESTION  
PAYS DE LA LOIRE  
FONCTION PUBLIQUE  
TERRITORIALE

# Garanties Prévoyance pour les agents territoriaux des Pays de la Loire

## Conseil Départemental du Maine et Loire

Déterminées par l'accord collectif régional du 9 juillet 2024

- Contrat collectif à adhésion obligatoire des agents conforme aux dispositions de l'accord collectif national du 11 juillet 2023
- Couverture des risques d'incapacité temporaire de travail et d'invalidité
- Participation minimale employeur à hauteur de 50 % de la cotisation du régime de base



## ASSUREUR RETENU : TERRITORIA MUTUELLE

**GARANTIE** Couverture des garanties incapacité temporaire de travail, invalidité et décès

|      | Taux de cotisation |
|------|--------------------|
| 90 % | 2,71 %             |
| 95 % | 2,95 %             |

